

PROJET DE LOI

adopté

le 2 mai 1990

N° 94
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989 -1990

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention sur la **protection des ressources naturelles** et de l'environnement de la région du **Pacifique Sud** (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de **coopération** dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du **Pacifique Sud** et d'un protocole sur la prévention de la **pollution** de la région du **Pacifique Sud** résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes).*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :
Sénat : 234 et 265 (1989-1990).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (ensemble une annexe), ainsi que du protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud et du protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes), faits à Nouméa le 25 novembre 1986 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 2 mai 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 234 (1989-1990), Sénat.